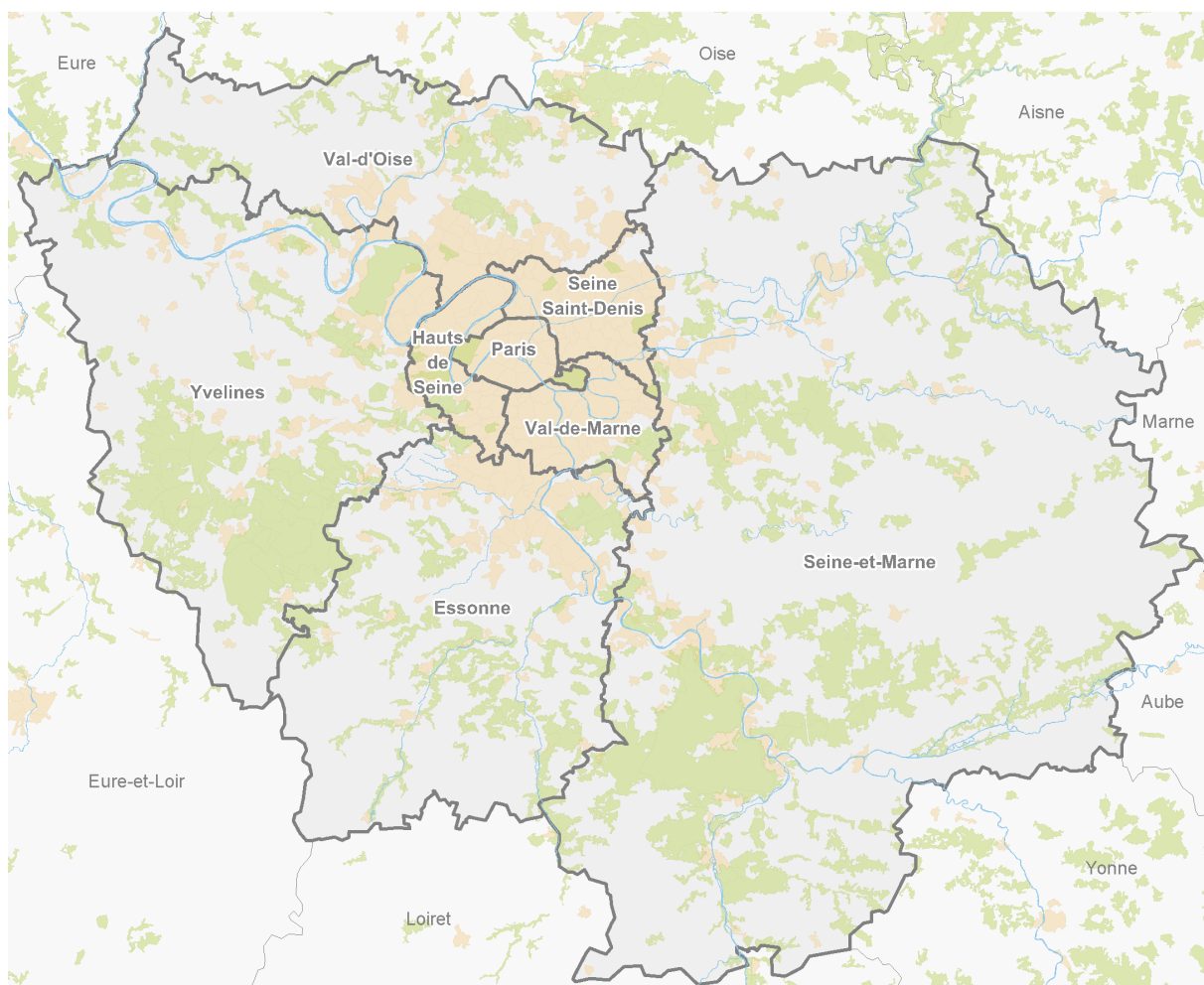




N°3-Avril 2014

Les enfants de foyers allocataires à bas revenus en Île-de-France. Évolution et caractéristiques de la pauvreté infantile de 2009 à 2013



Avant-Propos

A lors qu'elle revêt une importance majeure pour la connaissance et la compréhension des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, peu de travaux ont investigué la question de la pauvreté infantile (1). La crise économique et sociale actuelle accroît la vulnérabilité des familles avec enfants et rend de plus en plus prégnant la nécessité de s'emparer de cette problématique qui figure parmi les axes prioritaires du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (CILE) en janvier 2013. Les derniers chiffres nationaux calculés par l'office statistique de l'Union européenne (Eurostat) pointent qu'en 2011, plus de deux enfants sur dix de moins de 18 ans vivent au sein d'une famille pauvre (23,0 %), c'est 3,7 points de plus que l'ensemble de la population (19,3 %) (2).

Acteurs de la politique familiale, les Caisses d'allocations familiales (Caf) ont, au regard de leur mission de service public, la possibilité de suivre de façon régulière les tendances d'évolution des familles avec enfants les plus fragilisées sur le plan économique. Cette contribution à l'évaluation de la pauvreté des enfants des familles allocataires d'Île-de-France, qui s'inscrit dans la continuité d'une étude réalisée en partenariat entre les Caf d'Île-de-France et la Direction régionale de l'Insee en 2009, est appréhendée à travers le concept de pauvreté monétaire relative, défini à partir du seuil de bas revenus. Phénomène complexe et polysémique, le concept de pauvreté ne saurait être réduit à la seule prise en compte d'un seuil monétaire. C'est pourquoi ce *Dossier d'études* ne prétend pas à l'exhaustivité, mais tente, à travers une analyse statistique et territoriale, de rendre compte de l'évolution de la pauvreté des enfants des familles allocataires sur la période 2009-2013, et de porter au jour les traits sociodémographiques de ce jeune public.

(1) Cazottes, E., (2013), « Question de la « pauvreté des enfants » en Europe. Nouvelles tendances dans les politiques publiques », *Pensée plurielle*, n°32, p. 95-113.

(2) López Vilaplana, C., (2013), « Children were the age group at the highest risk of poverty or social exclusion in 2011 », *Statistics in focus*, Eurostat.

Sommaire

Avant-Propos

Thème 1 : Évolution de la pauvreté des enfants de familles allocataires sur la période 2009-2013	6
- Fin 2013, la pauvreté frappe près d'un enfant sur quatre et particulièrement les plus jeunes	6
- Le taux de pauvreté infantile suit une tendance haussière depuis 2009	8
- Fin 2013, près de 315 300 enfants supplémentaires auraient basculé dans la pauvreté sans l'aide des Caf	9
Thème 2 : Approche territoriale de la pauvreté des enfants de familles allocataires	11
- Des disparités territoriales marquées qui s'amplifient	11
Thème 3 : Profil sociodémographique des enfants de familles allocataires pauvres et déterminants de la pauvreté des familles	14
- L'exposition à la pauvreté : plus forte chez les enfants de familles allocataires monoparentales et nombreuses	14
- Des difficultés d'insertion plus accentuées chez les parents allocataires pauvres, qui se reproduisent chez les jeunes	14
- Un arbitrage difficile entre activité professionnelle et mode de garde lié à la faiblesse des ressources	15
- Près de quatre enfants pauvres sur dix vivent dans un foyer dont les faibles revenus d'activité sont complétés par le Rsa	16
- Le parc locatif social n'accueille pas davantage les enfants pauvres	16
- La taille et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté des familles allocataires	17
Bibliographie	21
Annexes	23

De 2009 à 2013, en Île-de-France, le taux de pauvreté des enfants a progressé de manière constante et soutenue en relation étroite avec la dégradation de l'environnement socio-économique. Fin décembre 2013, près de 645 000 enfants franciliens à charge de moins de 18 ans vivent au sein de foyers allocataires à bas revenus, c'est-à-dire disposant de moins de 1 021 euros mensuels par unité de consommation, soit près de 67 500 enfants de plus qu'en 2009. L'étude souligne également l'importance de la politique de soutien en direction des familles : en l'absence de prestations légales, 139 242 familles allocataires disposeraient de ressources inférieures au seuil de bas revenus, ce qui conduirait 315 242 enfants supplémentaires dans l'insécurité économique et sociale et accentuerait le taux de pauvreté infantile de + 11,9 points, le faisant ainsi passer de 24,3 % à 36,2 %. Au niveau communal, la pauvreté infantile se localise essentiellement dans les territoires déjà fragilisés économiquement et socialement, surtout dans les municipalités de Seine-Saint-Denis, et se rencontre plus fréquemment dans les Zones urbaine sensibles (Zus). Les enfants pauvres vivent dans des foyers allocataires moins bien insérés sur le marché du travail et sont plus souvent déscolarisés que les autres enfants. La taille et le type de famille sont des facteurs importants du risque de pauvreté des familles allocataires.

Thème 1 : Évolution de la pauvreté des enfants de familles allocataires sur la période 2009-2013

- Fin 2013, la pauvreté frappe près d'un enfant sur quatre et particulièrement les plus jeunes

Au titre du 31 décembre 2013, la région francilienne abrite 328 980 familles allocataires à bas revenus ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans, ce qui représente un peu plus d'un quart des familles allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) (cf. encadré 1 & 3). Parmi les 2 653 573 enfants franciliens de moins de 18 ans vivant en famille, 644 719 sont en situation de pauvreté monétaire, soit près d'un quart d'entre eux (cf. tableau 1). Le taux de pauvreté des enfants franciliens s'établit à 24,3 % en 2013 (contre 22,0 % cinq ans auparavant), soit une progression de + 2,3 points par rapport à 2009.

Les parts d'enfants en situation de pauvreté varient fortement entre les départements : elle est trois fois plus importante en Seine-Saint-Denis que dans les Yvelines (41,8 % contre 15,4 %).

Si, à l'exception de Paris, les départements franciliens n'échappent pas à une montée de la pauvreté des enfants entre 2009 et 2013, force est de constater que celle-ci est plus ou moins vive selon les territoires. Ainsi, les départements de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, de l'Essonne et de Seine-et-Marne enregistrent une hausse supérieure au niveau régional, avec respectivement + 4,0 points, + 3,9 points, + 3,4 points et + 3,3 points. Dans la capitale, le taux de pauvreté infantile fléchit de l'ordre de -0,8 points (21,5 % contre 22,3 % en 2009).

Encadré 1 : Sources et champ de l'étude

Approche de la pauvreté

La pauvreté est approchée sous l'angle monétaire et relatif à partir des données des Caisses d'allocations familiales (Caf). En raison des modalités d'attribution des prestations versées, les Caf ont connaissance des revenus de la population la moins aisée financièrement. Elles ont aussi une connaissance d'une grande partie des familles puisqu'elles gèrent, aujourd'hui, en plus du régime général, les prestations de la plupart des régimes spéciaux.

La pauvreté monétaire mesurée dans cette étude ne peut être comparée à celle généralement établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent. D'une part, alors que l'Insee calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France, les Caf utilisent la notion de « bas revenus » et se limitent au champ des allocataires. D'autre part, si l'Insee tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations sociales, les Caf quant à elles prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires augmentés des prestations familiales et sociales, sans prise en compte des revenus patrimoniaux.

L'étude portant sur les revenus des familles allocataires, la population de référence exclut des catégories d'allocataires situés hors champ des Caf, à savoir les agriculteurs, et ceux dont les ressources sont mal appréhendées : les allocataires âgés de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les étudiants ne percevant qu'une aide au logement et les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée. Les données de l'étude sont issues du Fichier des prestations légales et d'action sociale (Fileasc) des Caf de la région Île-de-France au 31 décembre 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Fin 2013, l'ensemble des 1 233 078 familles allocataires résidant en Île-de-France ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans constitue le champ de l'étude. Parmi celles-ci, 328 980 familles vivent sous le seuil des bas revenus et abritent 644 719 enfants de moins de 18 ans. Sur les 2 653 573 enfants franciliens vivant en famille et âgés de moins de 18 ans, 2 426 640 sont des enfants d'allocataires, soit 91,4 % d'entre eux. Il faut préciser que le taux de couverture est très élevé pour les fratries composées de deux et trois enfants tandis que celui des familles d'un enfant est plus faible, en raison des conditions de versement des prestations familiales, notamment des Allocations familiales (Af) versées aux familles à partir de deux enfants.

Tableau 1. Répartition des enfants de familles allocataires par département au 31 décembre 2013

	Enfants de moins de 18 ans vivant en famille (Insee)	Enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille allocataire	Enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille allocataire à bas revenus	Taux de couverture	Taux de pauvreté
Paris	369 665	312 990	79 653	84,7	21,5
Hauts-de-Seine	351 338	309 150	60 663	88,0	17,3
Seine-Saint-Denis	383 847	374 731	160 560	97,6	41,8
Val-de-Marne	299 484	271 988	75 832	90,8	25,3
Petite couronne	1 034 669	955 869	297 055	92,4	28,7
Seine-et-Marne	326 830	302 202	70 276	92,5	21,5
Yvelines	339 424	303 911	52 365	89,5	15,4
Essonne	292 124	272 749	64 330	93,4	22,0
Val-d'Oise	290 862	278 919	81 040	95,9	27,9
Grande couronne	1 249 240	1 157 781	268 011	92,7	21,5
Île-de-France	2 653 573	2 426 640	644 719	91,4	24,3

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, dans le Val-d'Oise, parmi les enfants du département, plus de neuf sur dix sont couverts par la Caf (95,9 %), et près de trois sur dix vivent dans une famille allocataire à bas revenus (27,9 %).

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 ; Insee, recensement de la population en 2010, exploitation complémentaire.

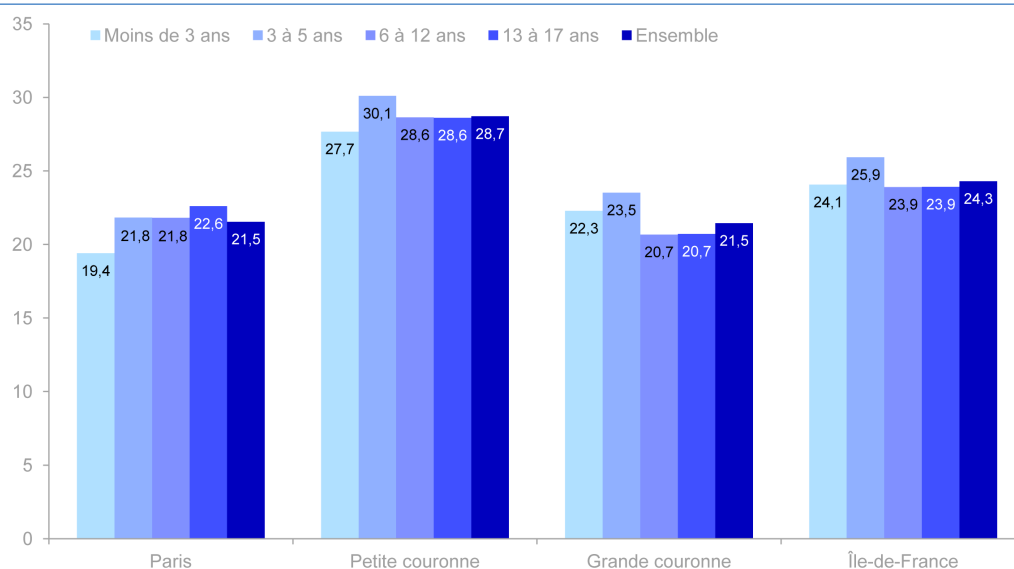
L'intensité de la pauvreté, qui vise à mesurer de combien s'écarte le revenu médian des familles allocataires pauvres relativement au seuil de bas revenus, atteint 28,6 % en Seine-Saint-Denis, où le revenu médian des familles allocataires pauvres est le plus faible de l'Île-de-France (729 euros par UC par mois), et 27,9 % à Paris (cf. annexe n°1).

Dans les autres territoires, l'intensité de la pauvreté infantile s'étage entre 24,4 % dans les Yvelines et 26,9 % dans le Val-de-Marne, pour un niveau régional qui s'établit à 26,8 %.

Frappés plus durement par la pauvreté, les enfants franciliens âgés de moins de 6 ans sont plus nombreux à connaître des conditions de vie précaires relativement aux autres enfants :

le taux de pauvreté atteint 24,1 % chez les 0 à 3 ans et près de 26,0 % chez les 3 à 5 ans contre 24,3 % pour l'ensemble des enfants de moins de 18 ans (cf. figure 1 & annexes n°2 à 6). Cette plus forte exposition à la pauvreté des jeunes enfants peut s'expliquer par le coût engendré par l'arrivée d'une naissance au sein du foyer familial. Même si la redistribution opérée par le système sociofiscal permet de compenser cette charge supplémentaire, l'arrivée d'un enfant engendre tout de même une baisse du niveau de vie de l'ordre de - 2 % à - 11 % en lien avec « la modification des comportements d'activité, en particulier une réduction, voire un arrêt de l'activité professionnelle [au sein du foyer] » (3).

Figure 1. Taux de pauvreté des enfants de familles allocataires à bas revenus selon l'âge par niveau géographique au 31 décembre 2013 (%)



Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en petite couronne, trois enfants sur dix âgés de 3 à 5 ans vivent dans une famille allocataire à bas revenus.

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 ; Insee, recensement de la population en 2010, exploitation complémentaire.

(3) Eudeline, J.-F. ; Garbinti, B. ; Lamarche, P. ; Roucher, D. ; Tomasini, M., (2011), « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », p. 83.

■ Le taux de pauvreté infantile suit une tendance haussière depuis 2009

Le taux de pauvreté des enfants de familles allocataires connaît une croissance continue et soutenue de fin 2009 à fin 2013, en lien avec la conjoncture économique défavorable : contraction de la croissance économique et montée du chômage (cf. figure 2). Durant ces cinq années, le nombre d'enfants pauvres franciliens a progressé à un rythme beaucoup plus dynamique que celui de l'ensemble des enfants d'allocataires : + 11,7 % contre + 3,5 %. Sur la période d'observation, la grande couronne enregistre un taux de croissance annuel d'enfants pauvres systématiquement plus élevé que celui constaté au niveau de la région (cf. figure 3). Entre 2010 et 2011, les effectifs d'enfants franciliens vivant dans une famille à bas revenus connaissent une poussée de l'ordre de + 4,2 %, soit la plus forte augmentation sur les cinq années. Dans le même temps, Paris affiche une progression modérée de l'ordre de + 1,1 % entre 2010 et 2011, puis connaît un reflux de - 0,5 % et de -1,9 % les deux années suivantes.

L'accroissement du taux de pauvreté infantile entre 2009 et 2010 peut s'expliquer par l'impact redistributif plus ténu du système social (4).

En 2009, le système de prélèvements obligatoires et de transferts sociaux avait joué un rôle d'amortisseur via le versement de deux primes exception-

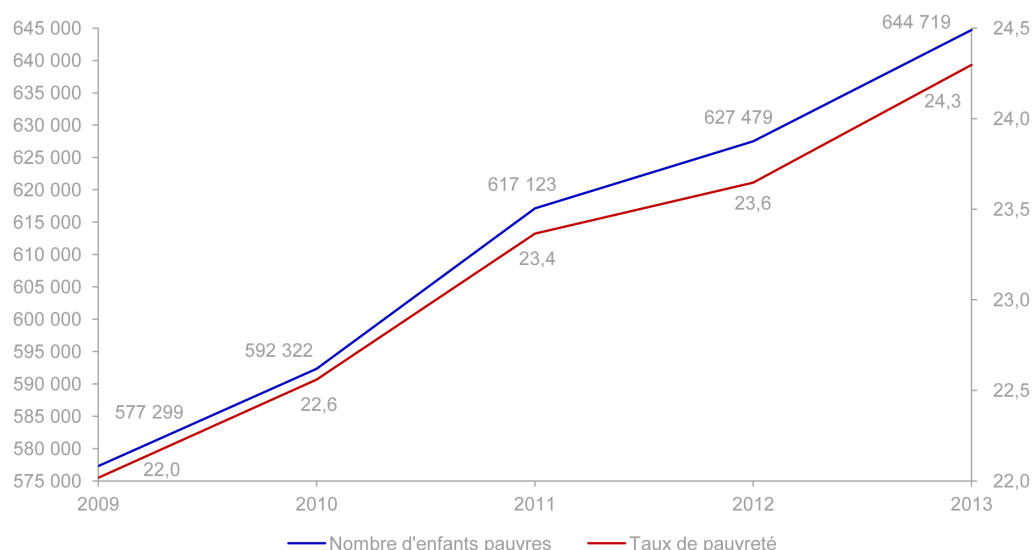
nelles : l'une aux bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) et l'autre aux bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (Rmi).

Dans le même temps, les prestations familiales avaient été revalorisées au-delà du niveau d'inflation effectif.

Ces mesures de soutien aux personnes les plus vulnérables avaient permis de tempérer la hausse du taux de pauvreté infantile. Leur non reconduction a sans doute concouru à élever la pauvreté économique des enfants en 2010, 2011 et en 2012, année durant laquelle la revalorisation des prestations familiales a été inférieure de près d'un point à l'inflation (5) et décalée de trois mois (6).

En 2012, seules deux prestations ont connu une revalorisation de leur montant supérieure au seul niveau de l'inflation. D'abord, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars), qui a vu son montant progresser de + 25 %, puis l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) dont le montant a crû de + 4,4 %. La bonification de ces prestations a pu jouer un rôle de stabilisateur et ainsi contenir l'accroissement du nombre d'enfants de familles allocataires à bas revenus, qui s'établit à + 1,7 % au niveau régional (contre + 4,2 % un an auparavant). Fin 2013, le taux de pauvreté infantile connaît une augmentation de + 0,7 points, pour s'établir à 24,3 % (contre 23,6 % un an auparavant), la revalorisation exceptionnelle des prestations légales ayant été limitée au Revenu de solidarité active (Rsa) et à l'Aah (de l'ordre de + 2,0 % et + 1,75 % au début du quatrième trimestre).

Figure 2. Évolution annuelle du nombre d'enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus et taux de pauvreté infantile en Île-de-France



Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : De 2009 à 2013, au sein de la région francilienne, le nombre d'enfants pauvres est passé de 577 299 à 644 419 et le taux d'enfants pauvres de 22,0 % à 24,3 %.

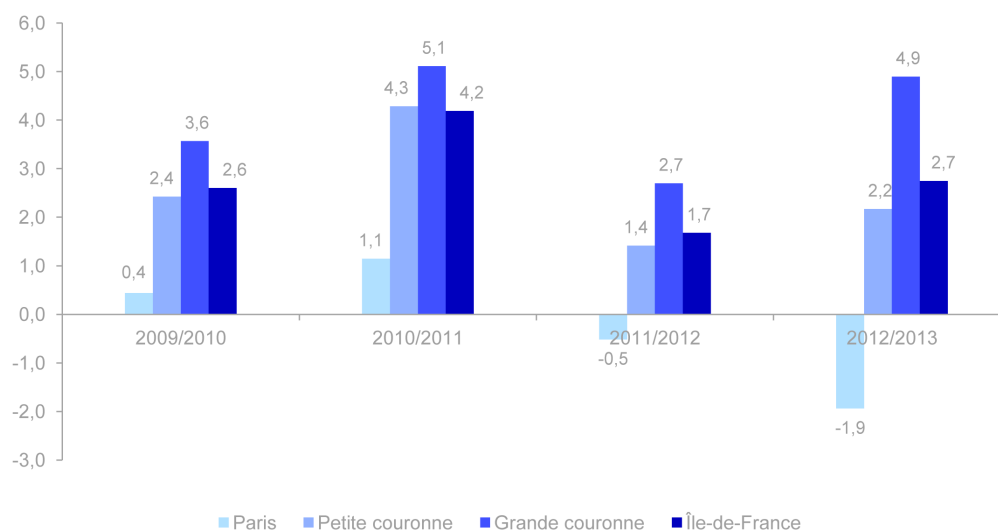
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

(4) Houdré, C. ; Missègue, N. ; Ponceau, J., (2013), « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », p. 9-29.

(5) « Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants », (2012), *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, Rapport du groupe de travail « familles vulnérables, enfance et réussite éducative », La Documentation française, décembre.

(6) La Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2012 a limité la revalorisation des prestations familiales à une fois par an en date du 1er avril. Les prestations familiales ont donc été gelées durant trois mois en 2012 et 2013.

Figure 3. Variation annuelle du nombre d'enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus sur la période 2009-2013 en Île-de-France (%)



Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Lecture : De 2012 à 2013, en grande couronne, le nombre d'enfants pauvres s'est accru de + 4,9 % contre + 2,7 % en Île-de-France.
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

■ Fin 2013, près de 315 300 enfants supplémentaires auraient basculé dans la pauvreté sans l'aide des Caf

Du fait d'un faible niveau de ressources, une dépendance aux prestations légales peut s'instaurer chez les familles allocataires à bas revenus : 357 860 enfants pauvres vivent dans une famille dont au moins la moitié des ressources financières est composée de prestations légales, soit plus d'un enfant pauvre sur deux (55,5 % contre 16,1 % parmi l'ensemble des enfants d'allocataires) (cf. tableau 2). Toutefois, bien que leurs parents disposent de revenus modestes, près de 100 000 enfants pauvres sont faiblement tributaires de ces aides (moins de 25 %). Parmi les enfants franciliens vivant dans une famille pauvre dépendante (au

moins 50 %), près des deux tiers habitent dans un foyer dépendant à au moins 75 % et un peu plus de quatre sur dix vivent dans un foyer dont le revenu est constitué intégralement de prestations sociales et familiales (44,9 %) ; En Seine-Saint-Denis, c'est un enfant pauvre sur deux qui est concerné (50,1 %). Au sein des familles dépendantes à au moins 75 %, près de sept enfants sur dix vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales. À travers ces quelques chiffres, on comprend le rôle protecteur que joue la branche Famille de la Sécurité sociale pour ces familles modestes.

Une étude récente a montré l'importance du caractère redistributif des prestations légales : en 2012, elles ont concouru pour près de deux tiers à la réduction des inégalités de niveau de

Tableau 2. Répartition des enfants de familles allocataires à bas revenus selon le degré de dépendance aux prestations légales par département au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Enfants vivant dans une famille allocataires à bas revenus :	79 653	60 663	160 560	75 832	70 276	52 365	64 330	81 040	644 719
Poids des prestations dans le revenu disponible du foyer (%) :									
Moins de 25 %	15,9	17,7	12,4	16,1	17,4	17,6	16,5	15,0	15,5
Entre 25 % et 49 %	27,1	30,1	27,8	28,4	29,2	31,0	30,3	30,6	29,0
De 50 % à 74 %	21,3	19,3	19,0	18,8	18,0	19,3	18,4	20,0	19,3
75 % et plus	35,6	32,9	40,8	36,6	35,3	32,0	34,9	34,4	36,2
- Dont 100 %	66,7	65,5	73,4	68,8	67,6	65,8	67,2	67,1	68,8

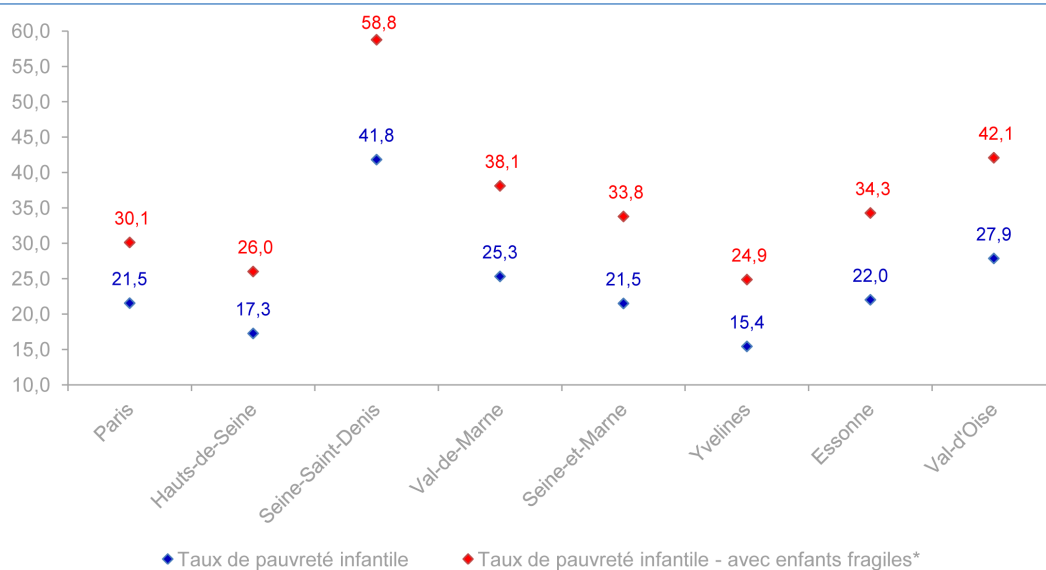
Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Lecture : Fin 2013, en Seine-et-Marne, trois enfants pauvres sur dix vivent au sein d'un foyer dont les prestations légales représentent entre 25 % et 49 % des ressources.
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

vie (63,0 %) (7) ; les prestations familiales ayant contribué pour 25,3 %, les minima sociaux (8) et le Rsa activité pour 19,2 % et les aides au logement pour 18,5 %.

En outre, le versement de ces prestations est un rempart d'autant plus capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et qui peuvent, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire. Ces familles allocataires sont dites « fragiles » car elles tomberaient sous le seuil de « bas revenus » en l'absence de prestations légales. Fin 2013, on dénombre que 315 242 enfants allocataires franciliens vivent dans une famille fra-

gile. Si les parents de ces enfants n'avaient pas bénéficié du soutien financier assuré par les Caf, le taux de pauvreté infantile aurait crû de 11,9 points en Île-de-France pour s'élever à 36,2 % (contre 24,3 %) (cf. figure 4). Dans le Val-d'Oise, la pauvreté aurait grimpé de 14,2 points, pour concerner quatre enfants d'allocataires sur dix (42,1 % contre 27,9 %) et en Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté infantile aurait bondi de 16,9 points, conduisant ainsi près de six enfants d'allocataires sur dix dans la précarité (58,8 % contre 41,8 %). Cette mise en regard des taux de pauvreté offre de mieux rendre compte des effets directs de la politique de soutien aux familles à travers les prestations familiales et sociales versées par la branche Famille.

Figure 4. Impact des prestations légales sur le taux de pauvreté infantile par département au 31 décembre 2013 (%)



*Enfants vivant dans une famille allocataire qui tomberait sous le seuil de « bas revenus » en l'absence de prestations légales.

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté des enfants s'élève à 41,8 %. Il passerait à 58,8 % en incluant les enfants de familles fragiles.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

(7) Cazenave, M-C. ; Duval, J. ; Lebjowicz, T. ; Stehlé, J., (2013), « La redistribution : états des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », p. 55-65.

(8) Dans cette étude, les minima sociaux incluent l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) versée par la branche Vieillesse de la Sécurité sociale.

Thème 2 : Approche territoriale de la pauvreté des enfants de familles allocataires

■ Des disparités territoriales marquées qui s'amplifient

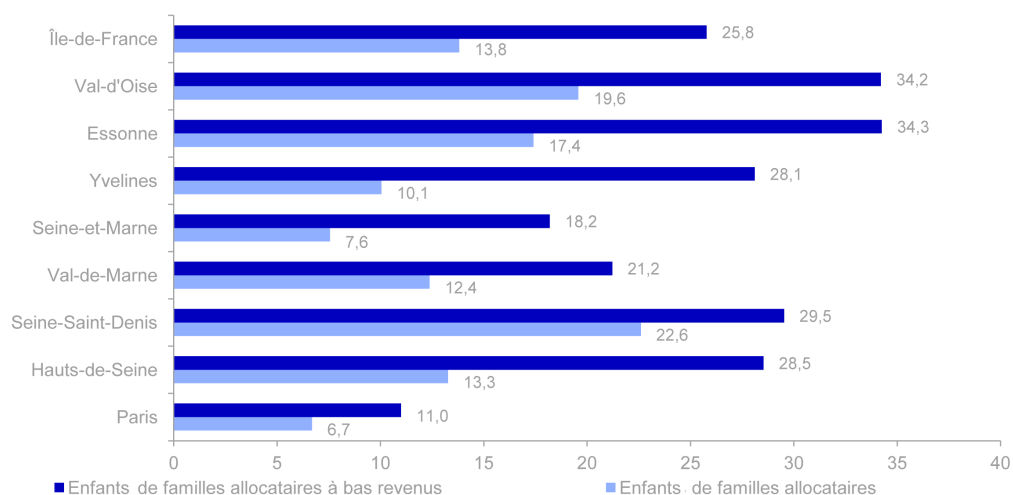
L'analyse de la pauvreté des enfants au niveau communal révèle des disparités importantes. La pauvreté infantile se concentre essentiellement dans trois arrondissements de Paris (dans le 19^{ème} arrondissement, le 18^{ème} arrondissement et le 20^{ème} arrondissement) et au nord-ouest de la capitale, dans les communes de Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Aubervilliers, Bobigny et Stains pour la Seine-Saint-Denis, et à Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles pour le Val-d'Oise (cf. carte 1). Ces communes enregistrent des taux de pauvreté infantile supérieurs de plus de 30 points au niveau régional (24,3 %), ceux-ci oscillant entre 48,5 % et 60,1 %. Dans près de neuf communes dionysiennes sur dix, au moins un quart des enfants vivent au sein d'une famille pauvre. Seules les communes de Coubron, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Neuilly-Plaisance et Vaujours affichent un taux de pauvreté infantile inférieur à celui observé au niveau francilien.

Montereau-Fault-Yonne, Nemours et Provins pour la Seine-et-Marne ainsi que Grigny, Corbeil-Essonnes et Evry en Essonne.

Les Zones urbaines sensibles (Zus), territoires infra-communaux prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, sont caractérisées par des taux de chômage et de précarité élevés. Ces zones géographiques abritent plus fréquemment les enfants de familles allocataires pauvres : ils sont 25,8 % à y résider contre 13,8 % parmi l'ensemble des enfants d'allocataires (cf. figure 5).

De 2009 à 2013, la pauvreté infantile s'est accentuée au-delà du niveau régional (+ 2,3 points) dans près d'une commune francilienne sur deux, et significativement (au moins + 5,0 points) dans près de 16,0 % des municipalités (9). La pauvreté des enfants s'est accrue dans les territoires déjà fragilisés, essentiellement en Seine-Saint-Denis (Le Blanc-Mesnil, Livry-Gargan et Bobigny) et dans le Val-de-Marne (Valenton et Limeil-Brévannes) pour la petite couronne. Certaines com-

Figure 5. Répartition des enfants de familles allocataires vivant en Zus (%)



Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Lecture : Fin 2012, en Essonne, 34,3 % des enfants de familles pauvres vivent en Zus contre 17,4 % parmi l'ensemble des enfants de familles allocataires.
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2012.

Au sein des autres départements de la petite couronne, les parts d'enfants pauvres les plus élevées sont localisées à Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne pour les Hauts-de-Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et Vitry-Sur-Seine pour le Val-de-Marne. En grande couronne, la pauvreté des enfants affecte de manière plus vive les communes de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes pour les Yvelines,

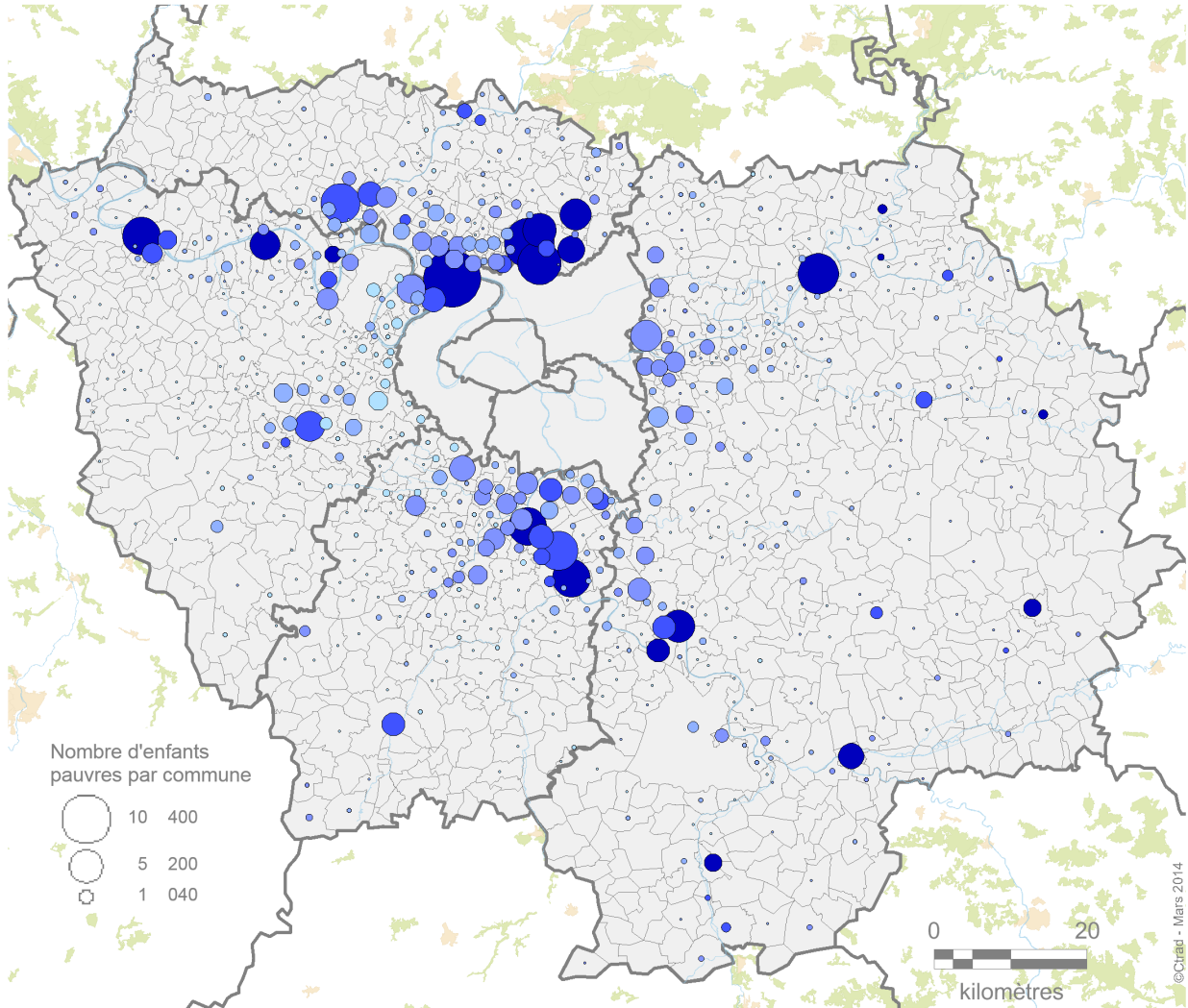
munies du Val-d'Oise, situées au sud-est, ainsi que quelques communes de la Seine-et-Marne (Dammarie-les-Lys, Montereau-Fault-Yonne, Le Mée-sur-Seine) affichent également un creusement important de la précarité infantile. *A contrario*, les taux de pauvreté infantile ont principalement décliné dans les 18^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Paris et sont restés relativement stables dans la majorité des communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines (cf. carte 2).

(9) Ces taux se réfèrent aux communes représentées cartographiquement dont la représentation tient compte du secret statistique.

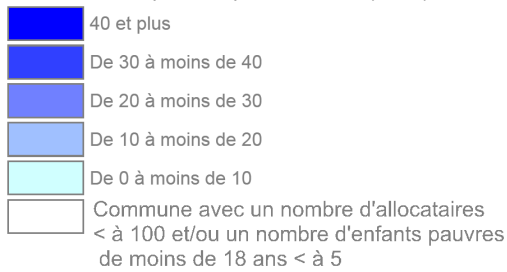
Carte 1

Taux de pauvreté infantile en Île-de-France en 2013

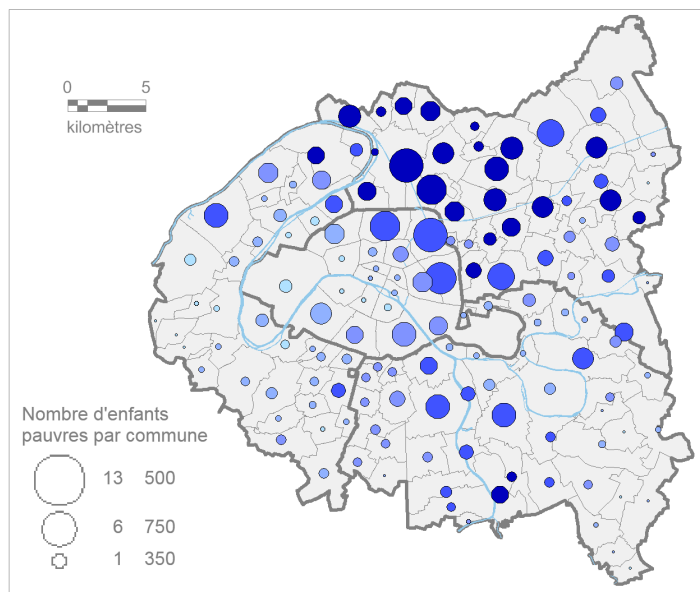
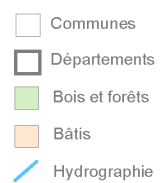
Taux régional : 24,3 %



Taux d'enfants pauvres par commune (en %)



Limites territoriales

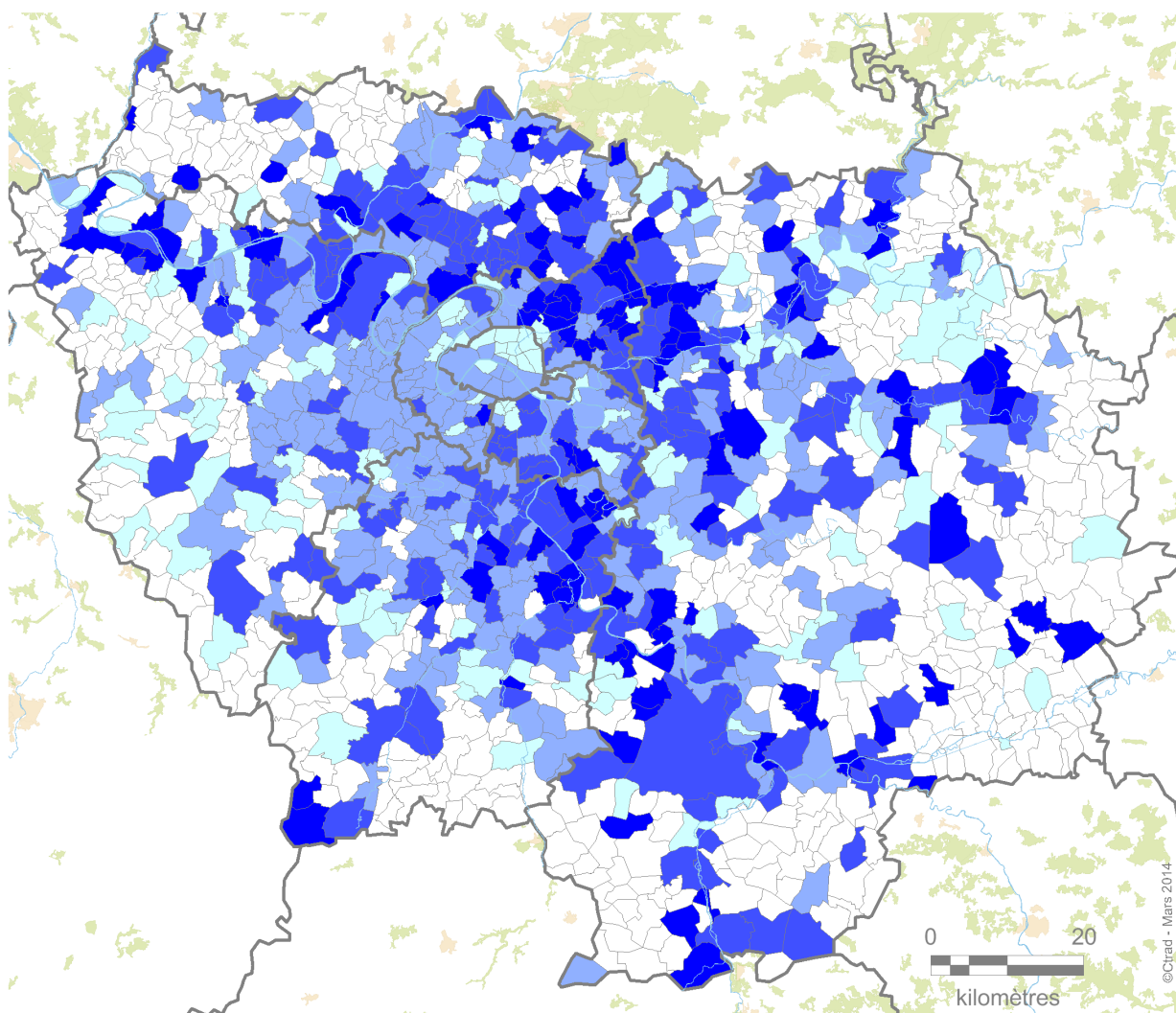


Sources : Caf Idf 12/2013 & Insee, recensement 2010, exploitation complémentaire.

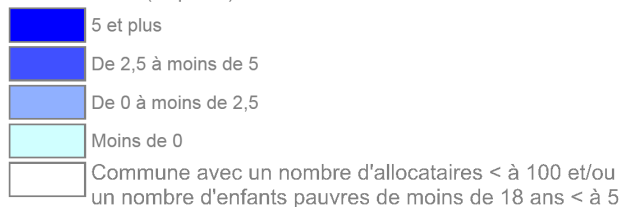
Carte 2

Évolution du taux de pauvreté infantile en Île-de-France de 2009 à 2013

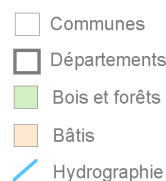
Évolution régionale : + 2,3 points



Évolution du taux d'enfants pauvres par commune de 2009 à 2013 (en points)



Limites territoriales



Sources : Caf IdF 12/2009 & 12/2013 ; Insee, recensements 2007 & 2010, exploitation complémentaire.

©Chtad - Mars 2014

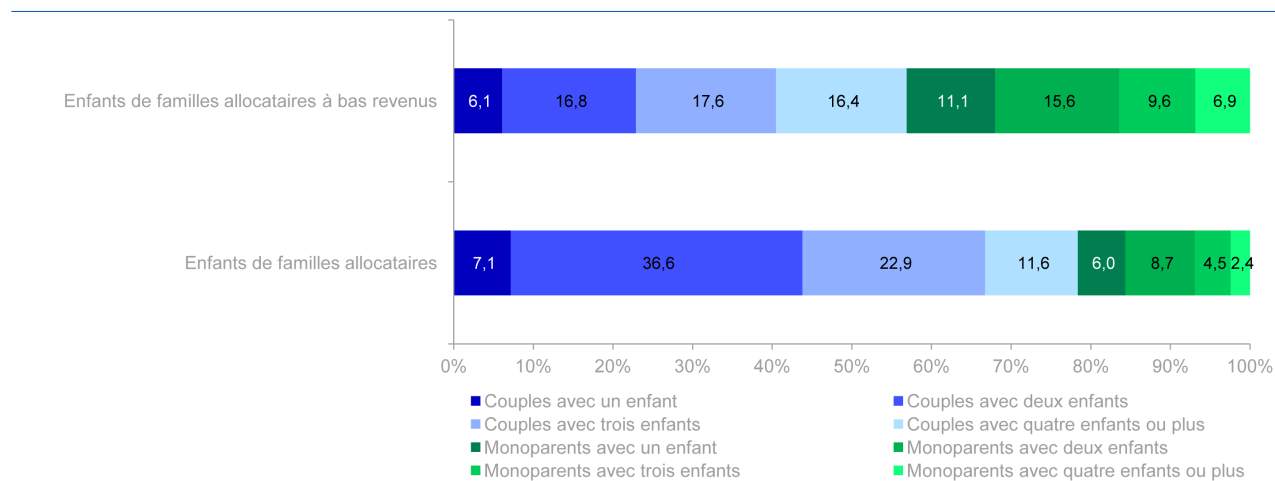
Thème 3 : Profil sociodémographique des enfants de familles allocataires pauvres et déterminants de la pauvreté des familles

- L'exposition à la pauvreté : plus forte chez les enfants de familles allocataires monoparentales et nombreuses

Plus de quatre enfants de familles à bas revenus sur dix sont élevés par un seul parent (43,1 %) alors que la monoparentalité ne concerne qu'un peu plus de deux enfants de familles allocataires sur dix (21,6 %) (cf. figure 6 & annexe n°7). Les enfants vivant dans une famille monoparentale de trois enfants ou plus sont davantage exposés à

part concerne seulement 9,3 % des enfants de familles allocataires à bas revenus (cf. figure 7). L'inactivité est une caractéristique importante des parents allocataires pauvres : la proportion d'inactifs est un peu plus de trois fois supérieure à celle observée chez l'ensemble des parents allocataires (28,1 % contre 9,0 %), et concerne davantage les foyers monoparentaux que les couples (18,9 % contre 9,2 %). Ces proportions de parents inactifs touchent avec une acuité plus forte le département de Seine-Saint-Denis où l'inactivité affecte

Figure 6. Répartition des enfants de familles allocataires selon la configuration et la taille de la famille en Île-de-France au 31 décembre 2013 (%)



Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, 15,6 % des enfants pauvres vivent dans une famille monoparentale de deux enfants.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

la précarité : ils représentent 16,4 % des enfants pauvres contre 6,9 % parmi l'ensemble des enfants d'allocataires. Cette surreprésentation des foyers monoparentaux réside en partie par la faiblesse des ressources financières de ces familles. Le parent étant l'unique pourvoyeur potentiel de ressources, les diverses charges familiales (logement, santé, éducation, loisirs,...) sont plus difficiles à couvrir que dans le cas où un conjoint est présent, et de surcroît actif.

- Des difficultés d'insertion plus accentuées chez les parents allocataires pauvres, qui se reproduisent chez les jeunes

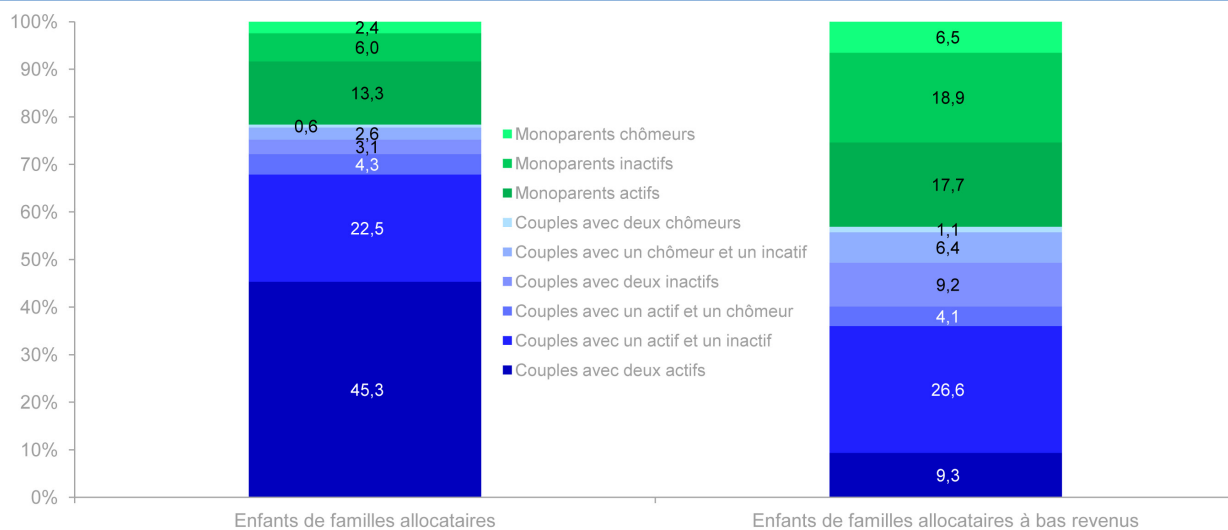
Les enfants franciliens en situation de pauvreté ont des parents qui sont davantage éloignés du marché du travail et confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. Alors que 45,3 % des enfants de familles allocataires vivent dans un foyer composé de deux actifs avec emploi, cette

près d'un tiers des parents allocataires pauvres (32,5 %). Par ailleurs, les enfants des familles à bas revenus habitent près de deux fois plus souvent dans un foyer allocataire où au moins un des parents se trouve au chômage (18,2 % contre 9,9 % parmi l'ensemble des enfants d'allocataires). Cette proportion d'enfants pauvres, dont au moins un des parents est chômeur, oscille entre 16,7 % dans l'Essonne et 20,4 % dans les Yvelines.

Ainsi, la situation des parents à bas revenus vis-à-vis du marché du travail est plus précaire, ces derniers occupant plus souvent des emplois atypiques (temps partiel contraint, contrat aidé, contrat d'intérim, contrat à durée déterminée (CDD),...) en raison d'un niveau d'éducation plus faible (10). La volatilité et la faiblesse des revenus d'activité qui en découlent sont des facteurs essentiels des situations de pauvreté rencontrées par les familles. Corollairement, il apparaît plus difficile pour ces parents « de concilier la vie professionnelle, la charge du travail domestique consacré à élever les enfants et l'exercice même des responsabilités

(10) López Vilaplana, C., (2013), « Children were the age group... », *op.cit.*

Figure 7. Répartition des enfants de familles allocataires selon la situation des parents vis-à-vis du marché du travail en Île-de-France au 31 décembre 2013 (%)



Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
 Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, près de deux enfants pauvres sur dix vivent avec un parent isolé inactif.
 Source : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2013.

parentales, difficultés renforcées, dans certaines conurbations, comme en région parisienne, par la rareté de logements proches des lieux de travail potentiels. » (11).

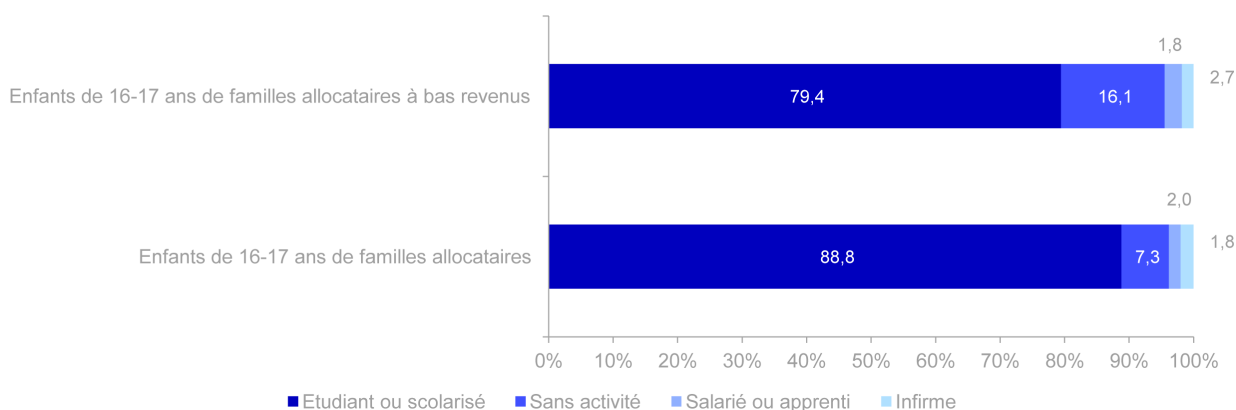
En s’intéressant à l’insertion des 62 234 jeunes âgés de 16 ans à 17 ans de familles allocataires pauvres, il ressort qu’ils sont davantage exclus du système éducatif ou du marché du travail : 16,1 % d’entre eux sont inactifs, soit un peu plus du double de l’ensemble des enfants d’allocataires (cf. figure 8). L’environnement familial, au même titre que l’école, est un élément déterminant dans la construction d’un enfant et dans sa préparation à l’entrée dans la vie d’adulte. « Le canal le plus apparent de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté [étant] l’acquisition des compétences et connaissances au cours de la pré-édu-

cation et de l’éducation » (12), ce constat laisse entrevoir une probable reproduction de l’inactivité à l’âge adulte, avec un risque accru de pauvreté dans le futur pour ces jeunes. L’échec scolaire ou l’exclusion de la vie professionnelle de ces jeunes prédominent dans l’Essonne, le Val-d’Oise et la Seine-Saint-Denis.

■ Un arbitrage difficile entre activité professionnelle et mode de garde lié à la faiblesse des ressources

Les enfants en bas âge sont davantage confrontés à la pauvreté économique. Les parents de ces jeunes enfants sont très souvent face à un double choix : celui de réduire tout ou partie de leur acti-

Figure 8. Répartition des jeunes de familles allocataires selon leur statut d’activité en Île-de-France au 31 décembre 2013 (%)



Champ : enfants à charge âgés de 16 à 17 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
 Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, près de huit jeunes de familles allocataires pauvres sur dix âgés de 16-17 ans sont étudiants ou scolarisés.
 Source : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2013.

(11) « Les enfants pauvres en France », (2004), Conseil de l’Emploi des Revenus et de la Cohésion Sociale, rapport n°4, La Documentation française, janvier, p. 63.
 (12) Dollé, M., (2008), « La transmission intergénérationnelle de la pauvreté », Regards croisés sur l’économie, n°4, La Découverte, p. 102.

tivité professionnelle, lorsqu'ils en ont une, afin de se consacrer à la garde de leur(s) enfant(s) ou bien de faire appel à des proches (les grands-parents le plus souvent) ou à un professionnel de l'accueil de la petite enfance (assistante maternelle, garde au domicile des parents ou à une structure dédiée,...). Le Complément de libre choix du mode de garde (Clcmg) est une des composantes de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) qui offre la possibilité aux familles de faire garder leurs jeunes enfants (moins de 6 ans). Cette prestation n'est que très peu sollicitée par les familles modestes puisque seulement 0,9 % des jeunes enfants pauvres sont gardés par une assistante maternelle quand cette proportion atteint 9,6 % parmi les enfants d'allocataires. Quant au Complément de libre choix d'activité (Clca), qui concerne les enfants de

nu garanti, le Revenu de solidarité active (Rsa) (cf. encadré 3), dernier filet de sécurité contre l'exclusion, apparaît pour certaines familles comme l'ultime recours. Près d'un tiers des enfants pauvres vit dans une famille dont au moins l'un des parents est allocataire du Rsa socle, soit un poids relatif plus de trois fois supérieur à l'ensemble des enfants d'allocataires (31,6 % contre 8,7 %). La grande majorité des enfants pauvres habite dans un foyer qui perçoit le volet « revenu social minimum », partie « socle seul » du dispositif (62,3 %), quand près d'un quart sont couverts par la composante « activité seul » (cf. tableau 3). Si près de sept enfants pauvres sur dix vivant dans un foyer allocataire du Rsa résident dans un logement autonome avec aide au logement (68,4 %),

Tableau 3. Répartition des enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus percevant le Rsa selon la composante et le type d'occupation du logement par département au 31 décembre 2013 (%)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre d'enfants dont (en %) :	33 836	23 388	76 590	32 434	28 573	18 966	25 086	31 018	269 891
Composantes du Rsa									
-Rsa socle seul	58,2	56,2	65,6	63,6	63,2	60,0	62,2	62,8	62,3
-Rsa socle et activité	15,4	15,3	11,9	13,0	12,8	12,3	13,0	13,3	13,2
-Rsa activité seul	26,4	28,5	22,5	23,4	24,0	27,8	24,7	23,9	24,5
Type d'occupation du logement									
-Hébergé gratuit, propriétaire	19,0	18,4	20,5	19,9	21,0	20,7	24,5	25,9	21,1
-Logement autonome avec aide au logement	69,6	72,0	69,4	69,6	67,7	70,9	63,9	63,5	68,4
-Mal-logés, SDF, en CHRSt*	11,5	9,7	10,1	10,5	11,2	8,4	11,6	10,6	10,5

*Centre d'hébergement et de réinsertion sociale. La catégorie « mal-logés » inclut les enfants vivant dans un foyer n'ayant pas de droit ou dont l'occupation d'un logement n'est pas connue.

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, à Paris, un peu plus d'un enfant pauvre sur dix est considéré comme « mal-logés ».

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

moins de trois ans, il est deux fois moins utilisé par les familles pauvres : seulement 9,9 % de leurs enfants sont concernés contre 21,1 % de l'ensemble des enfants d'allocataires. Dans près de neuf cas sur dix, les parents pauvres ont cessé intégralement leur activité professionnelle alors qu'ils ne sont que près de six sur dix parmi l'ensemble des parents allocataires. En effet, les mères d'enfants de moins de trois ans bénéficiaires de minima sociaux déclarent plus souvent la garde de leurs enfants comme une difficulté pour leur insertion professionnelle, et ce d'autant plus lorsqu'elles se sont retirées du marché du travail (13).

■ Près de quatre enfants pauvres sur dix vivent dans un foyer dont les faibles revenus d'activité sont complétés par le Rsa

Lorsque l'inactivité se prolonge de manière durable ou que les ressources issues du travail ne permettent pas d'atteindre le niveau d'un reve-

nu garanti, le Revenu de solidarité active (Rsa) (cf. encadré 3), dernier filet de sécurité contre l'exclusion, apparaît pour certaines familles comme l'ultime recours. Près d'un tiers des enfants pauvres vit dans une famille dont au moins l'un des parents est allocataire du Rsa socle, soit un poids relatif plus de trois fois supérieur à l'ensemble des enfants d'allocataires (31,6 % contre 8,7 %). La grande majorité des enfants pauvres habite dans un foyer qui perçoit le volet « revenu social minimum », partie « socle seul » du dispositif (62,3 %), quand près d'un quart sont couverts par la composante « activité seul » (cf. tableau 3). Si près de sept enfants pauvres sur dix vivant dans un foyer allocataire du Rsa résident dans un logement autonome avec aide au logement (68,4 %),

■ Le parc locatif social n'accueille pas davantage les enfants pauvres

Parmi les enfants pauvres, sept sur dix vivent dans une famille allocataire qui perçoit une aide au logement. Le statut d'occupation du logement n'est pas une caractéristique distinctive des enfants de familles allocataires pauvres lorsqu'il est mis en regard avec l'ensemble des enfants de familles allocataires : 61,3 % des enfants de familles à bas

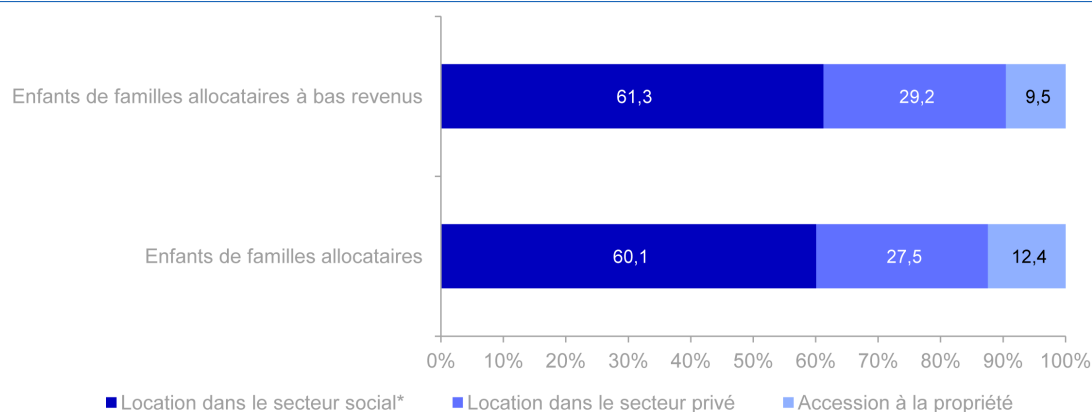
(13) Acs, M. ; Frel-Cazenave, E. ; Lhommeau, B., (2014), « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? », *Études et Résultats*, DREES, n°874, février.

(14) Mainaud, T., (2011), « L'hébergement d'urgence en CHRSt », *Études et Résultats*, DREES, n°777, octobre.

revenus résident dans le parc locatif social contre 60,1 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires (cf. figure 9). Ce faible écart met en évidence les difficultés d'accès au logement rencontrées par les familles franciliennes les plus modestes qui doivent faire face, outre à des prix et des loyers élevés, à des logements exigus. Face à l'excès de demande par rapport à l'offre, nombreux sont les foyers à bas revenus qui voient leur requête ne pas aboutir dans le parc social et sont contraints, en conséquence, de se tourner vers le parc locatif libre. Ainsi, près de trois enfants de familles pauvres sur dix habitent dans le locatif privé (29,2 %), c'est 1,7 points de plus que parmi l'ensemble des enfants de familles allocataires (27,5 %) dont le(s) parent(s)

de familles pauvres sur dix habitaient dans un logement surpeuplé et la moitié dans un logement de mauvaise qualité (17). Au sein des familles monoparentales, les enfants sont davantage éloignés des normes de confort en matière de logement et ce, d'autant plus que la taille de la fratrie est élevée (18). En outre, de nombreuses études ont montré que les dépenses d'occupation du logement sont une composante importante dans le budget des familles à faibles ressources puisqu'elles correspondent à leur premier poste de dépenses, leurs poids ne cessant de s'accroître. Si les aides au logement ont un pouvoir redistributif important, le coût du logement pour les familles allocataires à bas revenus reste assez élevé, d'autant plus lorsqu'elles accè-

Figure 9. Répartition des enfants de familles allocataires percevant une aide au logement selon le statut d'occupation en Île-de-France (%)



*La location dans le secteur social inclut les enfants vivant dans une famille allocataire logés en hébergement collectif. Ce sont 0,6 % des enfants de familles pauvres qui sont concernés et 0,8 % pour l'ensemble des enfants de familles allocataires.

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant dans une famille percevant une aide au logement (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, près de trois enfants pauvres sur dix vivent dans le parc locatif privé.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

accède(nt) plus souvent à la propriété (15). Ce transfert qui s'opère entre ces deux segments du marché immobilier francilien conduit « à l'émergence d'un parc privé social de fait [dans lequel] se produit et se reconstitue en continu un sous marché du logement recueillant les exclus du marché principal du logement dans diverses formes d'habitat de sous qualité, logements indécents, légèrement vétustes ou réel habitat indigne » (16). Une liste de défauts susceptibles d'entraîner une insatisfaction à l'égard du lieu de vie permet d'évaluer la décence des conditions d'habitat des familles modestes. Parmi ceux-ci, on recense par exemple, la présence d'humidité ou d'infiltration d'eau, la qualité de l'installation électrique ou encore les équipements de chauffage. En 2006, en Île-de-France, huit enfants

dent à la propriété ou résident dans le parc privé. Ainsi, en Île-de-France, en tenant compte des charges liées au logement, le taux d'effort net médian des familles monoparentales augmente de + 20 points, passant de 4,8 % à 23,8 %, et de + 17,2 points pour les couples avec enfants, qui voient leur taux d'effort net médian varier de 9,3 % à 26,5 % (19).

■ La taille et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté des familles allocataires

Plusieurs caractéristiques ont été mises en exergue pour expliquer la pauvreté des enfants de familles allocataires. Afin d'évaluer l'influence spécifique de

(15) Il faut ici entendre par « accédant à la propriété », les personnes ayant acheté un logement et qui continuent de rembourser leur emprunt.

(16) Davy, A.-C., (2011), « L'habitat dégradé et indigne en Île-de-France, Enjeux et politiques », *Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France*, rapport, février, p. 11.

(17) Labrador, J., (2011), « Huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé », in *Regards sur... Les enfants de familles pauvres en Île-de-France*, Insee Île-de-France, novembre, p. 16-19.

(18) Pirus, C., (2011), « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », p. 173-190.

(19) Le taux d'effort net avec charges est le rapport entre les dépenses en logement retranscrites des aides au logement et le revenu des allocataires. Les charges correspondent aux dépenses relatives à l'entretien des parties communes et services collectifs, aux charges de copropriété pour les « accédants » ainsi qu'aux dépenses d'énergie (gaz/électricité) et en eau si elles ne sont pas individuelles. Cf. Chemineau, D. & Pirus, C., (2012), « La pauvreté en Île-de-France : des disparités territoriales toujours marquées », *Bulletin d'information des Caf en Île-de-France*, n°6, octobre.

Figure 10. Influence de quelques caractéristiques des familles allocataires quant à leur probabilité d'être en situation de pauvreté (« bas revenus »)*

	unité statistique : foyer allocataire		
	Coefficients estimés	Seuil de significativité ¹	Écarts en points par rapport à la situation de référence
Constante	-1,31		
Type de famille et situation vis-à-vis du marché du travail²			
Couple avec deux actifs en emploi	-1,47	***	-15,3
<i>Couple avec un parent en emploi, l'autre chômeur ou inactif</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Couple avec deux chômeurs ou inactifs	1,41	***	31,3
Parent isolé en emploi	0,06	***	1,1
Parent isolé chômeur ou inactif	1,89	***	42,7
Nombre d'enfants au sein de la famille			
Un enfant	0,22	***	3,9
<i>Deux enfants</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Trois enfants	0,16	***	2,8
Quatre enfants	0,50	***	9,5
Cinq enfants ou plus	0,89	***	18,3
Âge de l'allocataire titulaire du dossier			
Moins de 25 ans	1,34	***	29,6
Entre 25 ans et 34 ans	0,22	***	3,9
<i>Entre 35 ans et 39 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Entre 40 ans et 44 ans	0,07	***	1,2
Entre 45 ans et 49 ans	0,27	***	4,8
Entre 50 ans et 64 ans	0,47	***	9,0
Nationalité de l'allocataire titulaire du dossier			
<i>Française</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Étrangère Union Européenne	0,72	***	14,3
Étrangère hors Union Européenne	0,95	***	19,8
Localisation du logement			
<i>Hors Zus</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Situé en Zus	0,41	***	7,7
Département de résidence			
Paris	0,26	***	4,7
<i>Hauts-de-Seine</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Seine-Saint-Denis	0,44	***	8,2
Val-de-Marne	0,18	***	3,1
Seine-et-Marne	0,11	***	1,9
Yvelines	-0,16	***	-2,5
Essonne	0,06	***	1,1
Val-d'Oise	0,17	***	3,0
Type de prestations perçues			
Allocations familiales (Af) seules	-2,65	***	-19,3
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) seule	-1,54	***	-15,7
<i>Paje + Af</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Allocation logement + Allocation de rentrée scolaire (Ars) + Af	0,53	***	10,2
Ars + Af	0,04	***	0,7
Allocation logement + Ars	-0,14	***	-2,2
Allocation logement + Ars + Af + Paje	-0,63	***	-8,6
Allocation logement + Af + Paje	-0,52	***	-7,5
Ars + Paje + Af	-0,69	***	-9,3
Allocation logement + Ars + Af + Revenu de solidarité active (Rsa)	2,41	***	53,8

*cf. encadré 2 page suivante.

chacune d'elles sur le risque d'être famille allocataire à bas revenus, une analyse *toutes choses égales par ailleurs* a été menée (20). Le modèle considère un ensemble de facteurs sociodémographiques et géographiques, non exhaustifs, dont la plupart ont été étudiés auparavant. À caractéristiques égales, la pauvreté des familles allocataires est surtout déterminée par le type de famille (couple ou monoparent), le statut vis-à-vis du marché du travail, la taille de la famille et la nationalité (cf. figure 10). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un parent isolé chômeur ou inactif présente une probabilité supérieure de + 42,7 points de se retrouver en situation de pauvreté par rapport à un couple où l'un des parents travaille et l'autre est chômeur ou inactif. De même, à propriétés identiques, être de nationalité étrangère hors Union Européenne accroît le risque de pauvreté de l'ordre de + 19,8 points. Prise isolément, la taille de la famille joue également un rôle significatif sur le risque de pauvreté : en raison

des modalités d'attribution des prestations légales, les familles d'un enfant et de quatre enfants et plus présentent une probabilité d'« être à bas revenus » supérieure (respectivement + 3,9 points et + 9,5 points) comparativement aux familles de deux enfants ayant des caractéristiques similaires. En effet, les allocations familiales, versées indépendamment des ressources du foyer, ne sont attribuées qu'aux familles d'au moins deux enfants à charge de moins de 20 ans, en conséquence de quoi les familles d'un enfant ne peuvent prétendre qu'à des prestations légales limitées (garde des enfants par exemple), et ce d'autant plus lorsqu'elles font état de ressources qui franchissent le seuil plafond d'éligibilité aux prestations sous condition de ressources. L'élévation substantielle du risque de pauvreté à partir de cinq enfants réside, pour partie, dans les conditions de versement du Complément familial (Cf) dont le montant, perçu à partir du troisième enfant, est équivalent quelle que soit la taille de la famille.

Encadré 2

Ce modèle de régression logistique exprime sous forme de risque (ou de probabilité) la relation entre la variable expliquée « être à bas revenus » et des variables explicatives caractérisant la situation du foyer allocataire. Le pourcentage de paires concordantes mesure la qualité de prédiction du modèle. Dans l'ensemble, celui-ci permet de prédire correctement le fait d'« être à bas revenus » dans 89,2 % des cas.

1. *** coefficient significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; n.s. non significatif.
2. Cette variable est à interpréter avec précaution dans la mesure où l'information qu'elle fournit n'est pas nécessairement mise à jour dès lors qu'elle n'a pas d'utilité pour le calcul et le versement des prestations légales. Cf. Debras, B., (2009), « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des Caisses d'allocations familiales », *Politiques sociales et familiales*, n°98, p. 78-84.

Champ : foyers allocataires ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans.

Lecture : La « situation de référence » du modèle correspond à celle d'un couple allocataire avec deux enfants, vivant dans les Hauts-de-Seine, hors Zus, percevant la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et les Allocations familiales (Af) ; l'un des parents est en emploi et l'autre chômeur ou inactif, le titulaire du dossier allocataire est âgé de 35 à 39 ans et de nationalité française. La probabilité qu'une telle famille soit pauvre est de 21,2 %. Pour une famille allocataire de mêmes caractéristiques mais avec trois enfants, le risque est supérieur de 2,8 points, soit 24,0 %.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2012.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France

(20) Il importe de préciser que le terme d'analyse *toutes choses égales par ailleurs* est néanmoins excessif dans la mesure où il ne tient compte que des facteurs introduits dans le modèle, ce qui exclut en particulier d'autres facteurs d'ordre sociodémographiques (le niveau de diplôme, la nature du contrat de travail (CDI, contrats atypiques, temps partiel, temps plein,...) ou la catégorie socioprofessionnelle), non disponibles dans les données des Caf, mais qui influencent le fait d'être en situation de pauvreté. Cf. Houdré, C. & al., (2013), « Inégalités... », *op.cit.*

Encadré 3 : Définitions

Allocataires des Caf

Trois types de prestations sont versées par les Caf : les prestations familiales destinées à l'accueil et à l'entretien des enfants, dont certaines sous conditions de ressources ; les aides au logement destinées aux ménages locataires ou accédants à la propriété sous seules conditions de ressources et deux minima sociaux : l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et le Revenu de solidarité active (Rsa). Un allocataire représente conventionnellement un foyer allocataire qui est composé, au sens administratif de la Caf, de l'allocataire, de son conjoint, des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations. L'ensemble de ces personnes constitue la population du foyer allocataire.

Familles et enfants

Familles : Dans la présente étude, il s'agit d'un foyer allocataire ayant au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans parmi les foyers allocataires ayant au moins un enfant de moins de 25 ans à charge au sens de la législation familiale. Les enfants à charge au sens de la législation familiale sont les enfants qui permettent à leurs parents d'ouvrir droit à au moins une prestation du mois de leur naissance jusqu'à leur 25 ans. En fonction de la nature des prestations versées (allocations familiales, complément familial, aide au logement ou encore Rsa), la limite d'âge des enfants pris en compte varie. Ainsi, elle est de 20 ans pour les allocations familiales, sauf dans le cas des familles de trois enfants ou plus où l'aîné peut avoir 21 ans, de 21 ans pour le complément familial et les aides au logement, et de 25 ans pour le Rsa. Enfants : Dans cette étude, il s'agit des enfants âgés de moins de 18 ans à charge d'un foyer allocataire.

Famille allocataire à bas revenus

Une famille est dite à « bas revenus » ou « famille pauvre » lorsque son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population enquêtée par l'Insee lors de la dernière enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) en l'actualisant de l'évolution des prix. En 2013, ce seuil est fixé à 1021 euros par mois par unité de consommation, à 1001 euros en 2012, à 982 euros en 2011, à 956 euros en 2010 et à 942 euros en 2009.

Revenu par unité de consommation

Pour comparer les revenus des foyers allocataires, on considère un revenu par équivalent adulte ou Unité de Consommation (UC). La valeur de l'UC est calculée à partir du revenu net déclaré pour l'année N-1 du foyer allocataire augmenté du montant des prestations perçues pour le mois de décembre de l'année N. Les UC sont déterminées de la façon suivante :

- 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ;
- 0,5 par adulte supplémentaire et enfant âgé de 14 ans ou plus ;
- 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Cette échelle diffère des pratiques habituelles de l'Insee et d'Eurostat, en accordant aux familles monoparentales 0,2 unité supplémentaire.

L'intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté mesure l'écart entre le revenu médian des familles allocataires à bas revenus relativement au seuil de bas revenus. Plus cet écart est grand, plus l'intensité de la pauvreté est forte.

Le taux d'enfants pauvres

Le taux d'enfants pauvres rapporte le nombre d'enfants vivant dans une famille allocataire pauvre au nombre d'enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans vivant en famille (hors agriculteurs et personnes âgés de 65 ans et plus) estimé à partir des recensements de la population de 2007, 2008, 2009 et 2010. Les enfants pauvres sont aussi dénommés enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus.

Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009 (et en janvier 2011 dans les DOM). Il a remplacé le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (mesures d'intéressement, contrats aidés et prime de retour à l'emploi). C'est une prestation dégressive cofinancée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'Etat, « Rsa activité seul ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement).

Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant(s) à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle : avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois). Ces nouveaux allocataires bénéficient du Rsa non majoré et peuvent prétendre à chacune des trois composantes du Rsa.

Au 1er janvier 2013, le montant forfaitaire est de 483 euros pour une personne seule et de 870 euros pour un couple avec un enfant. Au 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de +2 % pour s'établir à 493 euros pour une personne seule et à 887 euros pour un couple avec un enfant. Cette revalorisation correspond à une mesure du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 44 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

Les composantes du Rsa :

Les allocataires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité (ou alors sont en période de cumul intégral durant les trois mois de la reprise d'activité). Les allocataires du Rsa socle et activité ont des revenus d'activité faibles (et leurs ressources - revenus d'activité, autres revenus, et prestations familiales - sont inférieures à un montant forfaitaire intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer). Les allocataires du Rsa activité seul ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Bibliographie

Acs, M. ; Frel-Cazenave, E. ; Lhommeau, B., (2014), « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? », *Études et Résultats*, DREES, n°874, février.

Cazenave, M-C. ; Duval, J. ; Lebjowicz, T. ; Stehlé, J., (2013), « La redistribution : états des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », p. 55-65.

Cazottes, E., (2013), « Question de la « pauvreté des enfants » en Europe. Nouvelles tendances dans les politiques publiques », *Pensée plurielle*, n°32, p. 95-113.

Chemineau, D. & Pirus, C., (2012), « La pauvreté en Île-de-France : des disparités territoriales toujours marquées », *Bulletin d'information des Caf en Île-de-France*, n°6, octobre.

Chemineau, D. ; Pirus, C. ; Stawinski, A., (2012), « 577 000 enfants vivent dans des familles pauvres en Île-de-France », *Politiques sociales et familiales*, n°107, p. 87-92.

Davy, A-C., (2011), « L'habitat dégradé et indigne en Île-de-France, Enjeux et politiques », *Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France*, rapport, février.

Debras, B., (2009), « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des Caisses d'allocations familiales », *Politiques sociales et familiales*, n°98, p. 78-84.

Dollé, M., (2008), « La transmission intergénérationnelle de la pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, n°4, La Découverte, p. 97-106.

Eudeline, J-F. ; Garbinti, B. ; Lamarche, P. ; Roucher, D. ; Tomasini, M., (2011), « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », p. 83-93.

Houdré, C. ; Missègue, N. ; Ponceau, J., (2013), « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », p. 9-29.

Labrador, J., (2011), « Huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé », in *Regards sur...Les enfants de familles pauvres en Île-de-France*, Insee Île-de-France, novembre, p. 16-19.

López Vilaplana, C., (2013), « Children were the age group at the highest risk of poverty or social exclusion in 2011 », *Statistics in focus*, Eurostat.

Mainaud, T., (2011), « L'hébergement d'urgence en CHRS », *Études et Résultats*, DREES, n°777, octobre.

Pirus, C., (2011), « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », p. 173-190.

« Évaluation de la 1ère année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », (2014), *Inspection générale des affaires sociales*, Tome 1, La Documentation française, janvier.

« Les enfants pauvres en France », (2004), *Conseil de l'Emploi des Revenus et de la Cohésion Sociale*, rapport n°4, La Documentation française, janvier.

« Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants », (2012), *Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, Rapport du groupe de travail « familles vulnérables, enfance et réussite éducative », La Documentation française, décembre.

Annexes

Annexe n°1. Distribution des revenus des familles allocataires à bas revenus par département au 31 décembre 2013

	en euros par UC / mois					Intensité de la pauvreté
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile		
Paris	710	576	736	885		27,9
Hauts-de-Seine	727	598	760	902		25,6
Seine-Saint-Denis	716	588	729	882		28,6
Val-de-Marne	722	589	746	896		26,9
Seine-et-Marne	731	601	761	906		25,5
Yvelines	731	602	772	913		24,4
Essonne	726	587	761	907		25,5
Val-d'Oise	720	584	749	895		26,7
Île-de-France	721	589	748	896		26,8

Champ : foyers allocataires ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans.
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

Annexe n°2. Nombre d'enfants pauvres âgés de moins de 3 ans et taux de pauvreté par département de 2009 à 2013

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Paris	15 726	22,0	15 754	21,8	15 476	21,4	14 970	20,7	14 047	19,4
Hauts-de-Seine	11 084	16,6	10 933	16,2	11 050	16,1	11 109	16,2	11 167	16,2
Seine-Saint-Denis	27 909	38,3	28 787	39,1	29 599	39,8	30 023	39,8	30 455	40,3
Val-de-Marne	13 008	24,0	13 427	24,6	13 719	24,8	13 650	24,5	13 692	24,6
Petite couronne	52 001	26,8	53 147	27,2	54 368	27,4	54 782	27,4	55 314	27,7
Seine-et-Marne	10 560	19,9	11 021	20,5	11 533	21,2	11 726	21,2	12 242	22,1
Yvelines	8 239	14,4	8 573	15,1	8 873	15,5	8 944	15,7	9 222	16,2
Essonne	10 165	20,6	10 447	21,0	10 903	21,7	11 448	22,5	11 683	23,0
Val-d'Oise	12 641	25,3	13 170	26,2	13 648	26,8	14 326	27,7	14 737	28,5
Grande couronne	41 605	19,9	43 211	20,5	44 957	21,1	46 444	21,6	47 884	22,3
Île-de-France	109 332	23,0	112 112	23,4	114 801	23,7	116 196	23,8	117 245	24,1

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

Annexe n°3. Nombre d'enfants pauvres âgés de 3 à 5 ans et taux de pauvreté par département de 2009 à 2013

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Paris	14 682	23,2	14 608	22,9	14 791	23,1	14 570	22,7	14 032	21,8
Hauts-de-Seine	10 774	17,2	10 827	17,3	11 289	17,9	11 276	17,8	11 327	17,9
Seine-Saint-Denis	27 651	40,4	28 909	41,9	30 093	42,9	30 367	42,6	30 930	43,4
Val-de-Marne	13 269	25,5	13 742	26,1	14 242	26,8	14 013	26,3	14 242	26,8
Petite couronne	51 694	28,3	53 478	29,1	55 624	29,9	55 656	29,6	56 499	30,1
Seine-et-Marne	10 843	19,8	11 687	21,2	12 549	22,7	12 779	22,8	13 098	23,4
Yvelines	8 570	14,5	8 826	15,2	9 223	15,9	9 329	16,1	9 875	17,0
Essonne	10 678	21,5	11 138	22,3	11 767	23,5	12 157	24,0	12 478	24,6
Val-d'Oise	13 056	26,3	13 530	27,1	14 348	28,4	14 842	29,3	15 229	30,0
Grande couronne	43 147	20,2	45 181	21,2	47 887	22,4	49 107	22,8	50 680	23,5
Île-de-France	109 523	23,8	113 267	24,6	118 302	25,5	119 333	25,5	121 211	25,9

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

Annexe n°4. Nombre d'enfants pauvres âgés de 6 à 12 ans et taux de pauvreté par département de 2009 à 2013

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Paris	29 404	21,9	29 995	22,0	30 644	22,0	30 928	22,2	30 427	21,8
Hauts-de-Seine	20 288	15,6	20 678	15,9	21 689	16,4	22 189	16,6	22 821	17,0
Seine-Saint-Denis	52 842	37,7	55 046	38,9	58 342	40,5	60 075	41,3	61 332	42,1
Val-de-Marne	25 220	22,6	26 217	23,3	27 647	24,2	28 338	24,6	29 003	25,1
Petite couronne	98 350	25,8	101 941	26,5	107 678	27,6	110 602	28,0	113 156	28,6
Seine-et-Marne	21 816	17,3	22 957	18,1	24 352	19,0	25 121	19,5	26 348	20,4
Yvelines	16 438	12,3	16 995	12,8	18 141	13,7	18 336	13,8	19 707	14,9
Essonne	19 682	17,4	20 628	18,2	21 966	19,3	23 018	20,2	24 229	21,2
Val-d'Oise	25 644	23,0	26 751	23,9	28 059	25,1	29 450	26,2	30 586	27,3
Grande couronne	83 580	17,2	87 331	18,0	92 518	19,0	95 925	19,7	100 870	20,7
Île-de-France	211 334	21,1	219 267	21,8	230 840	22,7	237 455	23,2	244 453	23,9

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

Annexe n°5. Nombre d'enfants pauvres âgés de 13 à 17 ans et taux de pauvreté par département de 2009 à 2013

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Paris	20 557	22,5	20 367	22,4	20 739	22,5	20 760	22,2	21 147	22,6
Hauts-de-Seine	14 317	17,5	14 198	17,2	14 741	17,7	14 709	17,3	15 348	18,0
Seine-Saint-Denis	34 590	35,8	34 652	36,7	35 998	38,7	36 782	40,2	37 843	41,3
Val-de-Marne	17 443	23,1	17 493	23,3	18 280	24,5	18 218	24,2	18 895	25,1
Petite couronne	66 350	26,1	66 343	26,3	69 019	27,5	69 709	27,7	72 086	28,6
Seine-et-Marne	15 762	17,7	16 030	18,3	16 993	19,5	17 120	19,8	18 588	21,5
Yvelines	12 034	12,8	12 089	13,1	12 699	13,8	12 486	13,6	13 561	14,8
Essonne	13 672	17,5	14 067	18,1	14 524	18,9	15 009	19,6	15 940	20,8
Val-d'Oise	18 735	23,1	18 780	23,7	19 206	24,7	19 411	25,5	20 488	26,9
Grande couronne	60 203	17,6	60 966	18,1	63 422	19,0	64 026	19,3	68 577	20,7
Île-de-France	147 110	21,4	147 676	21,7	153 180	22,6	154 495	22,8	161 810	23,9

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

Annexe n°6. Nombre d'enfants pauvres âgés de moins de 18 ans et taux de pauvreté par département de 2009 à 2013

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Paris	80 369	22,3	80 724	22,2	81 650	22,2	81 228	22,0	79 653	21,5
Hauts-de-Seine	56 463	16,5	56 636	16,5	58 769	16,9	59 283	16,9	60 663	17,3
Seine-Saint-Denis	142 992	37,8	147 394	39,0	154 032	40,4	157 247	41,0	160 560	41,8
Val-de-Marne	68 940	23,5	70 879	24,0	73 888	24,9	74 219	24,8	75 832	25,3
Petite couronne	268 395	26,5	274 909	27,1	286 689	27,9	290 749	28,1	297 055	28,7
Seine-et-Marne	58 981	18,2	61 695	19,1	65 427	20,1	66 746	20,4	70 276	21,5
Yvelines	45 281	13,2	46 483	13,7	48 936	14,4	49 095	14,5	52 365	15,4
Essonne	54 197	18,7	56 280	19,3	59 160	20,3	61 632	21,1	64 330	22,0
Val-d'Oise	70 076	24,0	72 231	24,8	75 261	25,9	78 029	26,8	81 040	27,9
Grande couronne	228 535	18,3	236 689	19,0	248 784	20,0	255 502	20,5	268 011	21,5
Île-de-France	577 299	22,0	592 322	22,6	617 123	23,4	627 479	23,6	644 719	24,3

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

Annexe n°7. Répartition des enfants de familles allocataires selon la configuration et la taille de la famille par département au 31 décembre 2013

	Paris	%	Hauts-de-Seine	%	Seine-Saint-Denis	%	Val-de-Marne	%	Seine-et-Marne	%	Yvelines	%	Essonne	%	Val-d'Oise	%	Île-de-France	%
Enfants de familles allocataires	312 990		309 150		374 731		271 988		302 202		303 911		272 749		278 919		2 426 640	
Couples avec :																		
-Un enfant	24 762	7,9	22 438	7,3	27 420	7,3	20 605	7,6	21 559	7,1	19 137	6,3	18 369	6,7	19 183	6,9	173 473	7,1
-Deux enfants	115 255	36,8	124 877	40,4	105 398	28,1	99 810	36,7	118 547	39,2	121 378	39,9	106 180	38,9	97 603	35,0	889 048	36,6
-Trois enfants	66 186	21,1	72 093	23,3	86 877	23,2	58 316	21,4	69 191	22,9	75 152	24,7	62 466	22,9	66 362	23,8	556 643	22,9
-Quatre enfants ou plus	34 222	10,9	29 304	9,5	55 300	14,8	28 883	10,6	31 205	10,3	36 887	12,1	29 729	10,9	36 898	13,2	282 428	11,6
Monoparents avec :																		
-Un enfant	22 840	7,3	17 311	5,6	26 193	7,0	18 227	6,7	16 525	5,5	13 253	4,4	14 661	5,4	15 763	5,7	144 773	6,0
-Deux enfants	29 085	9,3	26 468	8,6	36 008	9,6	26 177	9,6	25 270	8,4	22 297	7,3	23 484	8,6	23 340	8,4	212 129	8,7
-Trois enfants	13 715	4,4	11 739	3,8	22 791	6,1	12 893	4,7	13 013	4,3	10 370	3,4	11 799	4,3	12 642	4,5	108 962	4,5
-Quatre enfants ou plus	6 925	2,2	4 920	1,6	14 744	3,9	7 077	2,6	6 892	2,3	5 437	1,8	6 061	2,2	7 128	2,6	59 184	2,4
Enfants de familles allocataires à bas revenus	79 653		60 663		160 560		75 832		70 276		52 365		64 330		81 040		644 719	
Couples avec :																		
-Un enfant	5 383	6,8	4 170	6,9	9 998	6,2	4 682	6,2	3 812	5,4	3 072	5,9	3 495	5,4	4 594	5,7	39 206	6,1
-Deux enfants	13 324	16,7	10 782	17,8	27 174	16,9	13 081	17,2	11 345	16,1	8 783	16,8	10 395	16,2	13 337	16,5	108 221	16,8
-Trois enfants	12 095	15,2	10 175	16,8	31 164	19,4	13 020	17,2	11 472	16,3	8 860	16,9	11 168	17,4	15 529	19,2	113 483	17,6
-Quatre enfants ou plus	11 967	15,0	8 185	13,5	28 732	17,9	11 311	14,9	10 737	15,3	8 528	16,3	10 797	16,8	15 556	19,2	105 813	16,4
Monoparents avec :																		
-Un enfant	11 556	14,5	7 808	12,9	14 799	9,2	8 928	11,8	8 024	11,4	5 834	11,1	6 793	10,6	7 827	9,7	71 569	11,1
-Deux enfants	12 967	16,3	10 342	17,0	21 549	13,4	12 551	16,6	12 111	17,2	8 648	16,5	10 770	16,7	11 532	14,2	100 470	15,6
-Trois enfants	7 430	9,3	5 773	9,5	15 486	9,6	7 032	9,3	7 404	10,5	4 788	9,1	6 455	10,0	7 285	9,0	61 653	9,6
-Quatre enfants ou plus	4 931	6,2	3 428	5,7	11 658	7,3	5 227	6,9	5 371	7,6	3 852	7,4	4 457	6,9	5 380	6,6	44 304	6,9

Champ : enfants à charge de moins de 18 ans vivant en famille (hormis ceux dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

